

RAPID'INFOS



Mairie de Benney

3 rue St Martin— 54740 BENNEY

Tél : 03 83 25 00 89, mail : mairie-benney@wanadoo.fr

Site internet: benney.fr



Commune de Benney



commune_de_benney



Panneau Pocket, Benney.

Permanence du secrétariat : mardi de 10h30 à 12h et vendredi de 16h30 à 19h.

Réalisation : Commission communication.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

AVRIL 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 AVRIL 2022

Nombre de conseillers présents en exercice : 15

Présents : 13

Date de la convocation : 01/04/2022

Date d'affichage : 01/04/2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BENNEY, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Jean-Marc BOULANGER, Maire.

Étaient présents : Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Julien BUJON, Sébastien COLIN, Gaëlle DUSSAUCY, Catherine GAUTRIN, Hubert GRANDURY, Michelle HUMBERT, Alexis LEGRAND, Sébastien RASPADO, Serge ROMAIN, François SIEBERT et Jean-Philippe THOMASSIN.

Excusés : Aurélie BEUVELOT et André THOUVENIN.

Serge ROMAIN a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 3 février 2022 est approuvé à l'**unanimité**.

DELIBERATION N°02-2022 : TAXES DIRECTES LOCALES 2022

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité**, de fixer les taux des taxes pour l'année 2022 de la façon suivante :

- Foncier bâti : 22,77 %
- Foncier non bâti : 14,56 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises) : 16,21 %



A noter : **la loi de finance 2020** a mis en œuvre un nouveau schéma de financement des collectivités locales concernant la suppression de la taxe d'habitation. Elle impose aux communes afin de leur garantir une égale ressource financière, de fusionner le taux communal et le taux départemental du foncier bâti. Ainsi sur la feuille d'imposition, le prélèvement au profit de la commune résulte de l'application des 2 taux cumulés (22,77% pour 2022) et celui au profit du département est supprimé.

DELIBERATIONS FINANCIERES :

- N° 03-2022 : Examen et vote du compte de gestion 2021: **voté à l'unanimité**
- N° 04-2022: Vote du compte administratif 2021 : **voté à l'unanimité**
- N° 05-2022 Affectation de résultats 2021 : **voté à l'unanimité**, comme suit :

Un déficit d'investissement de – **27.100,83 €**

Un excédent de fonctionnement de + **129.205,11 €**

Une affectation complémentaire en réserve : + **32.100,83 €**

DELIBERATION N°06-2022 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

A l'unanimité :

	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
<i>Dépenses</i>	514.456,11	157.800,83
<i>Recettes</i>	514.456,11	157.800,83

DELIBERATION N°07-202 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL « APPUI AUX TERRITOIRES » / ACQUISITION DE JEUX POUR ENFANTS

Considérant la volonté d'aménager un espace jeunesse par l'acquisition de jeux pour enfants,

Le conseil, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

- Accepte le devis de la société SASU ME DEVELOPPEMENT d'un montant de 3.796 € HT,
- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Territoires Solidaires, volet Appui aux Projets Territoriaux,
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

DANS L'ACTUALITÉ



→ **UKRAINE : merci pour votre générosité !**

Proposé par Joël VAUTRIN, habitant du village, et pilotée par Gaëlle DUSSAUCY, adjointe, **la collecte organisée sur notre commune aura été un succès**. La vingtaine de cartons collectés auprès des habitants viendra compléter une livraison dont le départ pour l'Ukraine est programmé courant avril.

Au profit des réfugiés de Sion, le comité des fêtes, présidée par Michelle HUMBERT, reversera les bénéfices de la soirée théâtre du 1^{er} avril et la commune une partie de l'argent des colis des aînés « non souhaités » par les bénéficiaires. Les dons restent possibles, par chèque, à l'ordre du Comité des Fêtes.

→ **OUVRAGE « les familles de Benney » : de 1687 à 1945.**

Réalisée par l'association Livre des Familles, l'ouvrage consacré aux « familles de Benney » rassemble l'ensemble des noms des familles ayant résidé au village de 1687 à 1945, dernière année autorisée à être publiée. **Un exemplaire est consultable en mairie aux heures de permanence.**

L'ouvrage est à commander en mairie contre la somme de 45€ (chèque uniquement).

↳ NOUVEAUX DIPLOMES » : 2002 et 2021

Accueillis en mairie, les **nouveaux diplômés de notre village** ont reçu les félicitations des élus et des cartes cadeaux offerts par la municipalité. Sept jeunes qui se destinent à poursuivre leur cursus afin de travailler dans des domaines aussi variés qu'intéressants. **Bravo à eux pour leurs résultats couronnés de succès.**

↳ SILHOUETTES REFLECHISSANTES : *disparition inquiétante !*

Depuis quelques jours, à la nouvelle destruction d'une des deux silhouettes réfléchissantes, a été constaté la disparition de la deuxième. Un geste inadmissible qui, non seulement détruit **un moyen de sécurisation des piétons notamment les enfants** qui traversent les rues à ce carrefour mais, qui **dilapide l'argent des habitants de notre commune !** Plainte va être déposée auprès de la Gendarmerie.

↳ CHANTIER BROYAT :

Organisé par Jean-Philippe THOMASSIN, notre **chantier broyat** a eu lieu le samedi 9 avril 2021. Merci aux bénévoles présents pour leur aide et aux habitants pour avoir respecté les recommandations de dépôts sachant que **du broyat est encore à votre disposition près du stade et en face du cimetière.**



↳ COMMISSION FLEURISSEMENT :

La **commission fleurissement** du village se réunira le **mardi 26 avril à 18h30 en mairie**. Si vous êtes intéressés pour vous occuper des massifs de votre rue/quartier, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe d'élus et bénévoles en participant à cette réunion. Renseignements auprès de Michelle HUMBERT.

↳ HORAIRES AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX SONORES :

- ✓ Les jours ouvrables : de 8H00 à 20H00.
 - ✓ Les samedis : de 9H00 à 12H00 et de 15H00 à 19H00.
 - ✓ Les dimanches et jours fériés : de 10H00 à 12H00.
- Merci de respecter ces horaires.**



↳ LES FEUX DE JARDIN :

 Nous rappelons qu'il est **interdit de brûler vos déchets verts** (ou tout autres types de déchets), à l'air libre ou même dans un incinérateur de jardin.

Pourquoi cette interdiction? Car brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement. Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées).

Alors que peut-on en faire? Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables. Vous pouvez aussi les déposer sur le point de collecte du village (face au cimetière pour les tontes et déchets verts "légers") ou bien en déchetterie à Tantonville.

↳ CEREMONIE DU 8 MAI :

La **cérémonie officielle** se tiendra au cimetière de Lemainville (flyer à suivre).

Pour les habitants de Benney, **dépôt d'une gerbe** aux monuments aux morts à partir de 10h30.

↳ CAMPAGNE DÉCLARATIVE DES REVENUS 2021 :

La campagne déclarative 2022 des revenus 2021 se déroulera **du 7 avril au 31 mai 2022** (date limite fixée au 19 mai 2022 pour les déclarations papier).

Les contribuables pourront comme chaque année déclarer leurs revenus dans leur espace personnel "impots.gouv.fr" sur internet.

Une permanence « imposition » est ouverte tous les mardis matin, à la trésorerie d'Haroué, sans rendez-vous.

↳ ELECTIONS LEGISLATIVES 2022 :

Les scrutins auront lieu :

1^{er} tour : **le dimanche 12 juin**
2nd tour : **le dimanche 19 juin.**

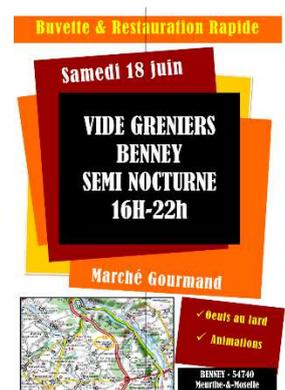


Bureaux de vote : en MAIRIE de 8h00 à 18h00.

Inscription en mairie pour les bénévoles intéressés à tenir l'un des 2 tours de garde.

↳ VIDE GRENIERS SEMI NOCTURNE DU 18 JUIN : de 16h00 à 22h00.

Organisé par le Comité des Fêtes, le retour du **Vide Greniers** est programmé le **samedi 18 juin**, en semi-nocturne, dans les rue du village. Marché des produits du terroir et animations (Flyer à suivre).



↳ FETE NATIONALE : mercredi 13 juillet sur inscription.

Repas & soirée dansante, feu d'artifice à partir de 23h30 (Flyer à suivre).

↳ MANIFESTATIONS 2022 : sous réserve des conditions sanitaires.

Dimanche 22 mai : **Marche Gourmande** sur Benney par l'association BELESTRE.

Dimanche 3 juillet : **Journée de l'Environnement** ; opération nettoyage de quelques chemins de la commune en lien avec les associations BELESTRE & PERIS'COOL.

Fin août – début septembre : **Marche vers le Ménil Saint Michel** (pique-nique tiré du sac).

Vendredi 7 octobre : **Marche de nuit.**

Dimanche 9 octobre : **Repas des Aînés.**

Vendredi 2 décembre : **Visite de Saint Nicolas** chez les personnes âgées l'après-midi, dans les familles en soirée.

*Bel été à venir à toutes et à tous,
L'équipe Municipale*